

Intérêts religieux, intérêts politiques et désintéressement éducatif

Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, 400 pages.

Jean-Pierre Issenhuth

Volume 38, numéro 4 (226), août 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/32485ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Issenhuth, J.-P. (1996). Compte rendu de [Intérêts religieux, intérêts politiques et désintéressement éducatif / Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, 400 pages.] *Liberté*, 38(4), 196–200.

LIRE EN FRANÇAIS

JEAN-PIERRE ISSENHUTH

INTÉRÊTS RELIGIEUX, INTÉRÊTS POLITIQUES ET DÉSINTÉRESSEMENT ÉDUCATIF

Robert Gagnon, Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, 400 pages.

Ceux qui ont lu *Jean Rivard* d'Antoine Gérin-Lajoie auront peut-être éprouvé, comme moi, une admiration émue pour les débuts des commissions scolaires – pour ces moments où l'on a vu sortir, non sans difficultés de toutes sortes, un système scolaire public *d'en bas*, je veux dire des aspirations d'une population peu argentée, mais soucieuse du mieux-être de ses enfants, et pas toujours appuyée dans ses desseins par les autorités en place.

Gérin-Lajoie a reconstitué les péripéties de ce surgissement dans une région récemment colonisée. Ce n'était pas le cas de Montréal autour de 1850, mais les progrès de l'instruction populaire y ont tout de même été une aventure que Robert Gagnon ressuscite fort bien dans l'ouvrage qu'il vient de consacrer aux cent cinquante ans d'existence de la CECM.

En racontant cette aventure au long cours, il aurait été facile de tomber dans un catalogue de données

statistiques d'un intérêt humain très relatif. Gagnon a su éviter cet écueil de plusieurs manières.

D'abord, en changeant souvent de point de vue, en braquant tour à tour sa lorgnette sur l'Église, sur le personnel politique provincial et municipal, sur les administrateurs, sur le personnel enseignant, sur les écoliers, tout comme sur la situation de la collectivité à chaque époque.

Ensuite, il a su montrer les rivalités qui ont fait des parties en présence un ensemble dynamique, tantôt hésitant, tantôt progressant par bonds, surtout dans les périodes de prospérité économique. Il a illustré, par exemple, la tension constante entre ultramontains et libéraux. Dans le premier camp, le chanoine Hudon avait donné le ton en déclarant, en 1847, que « trop d'instruction peut être un don bien fatal pour celui qui la possède » et qu'« une bonne éducation élémentaire fondée sur des principes religieux suffit pour la masse de la population ». Dans le deuxième camp, Mgr Taschereau sauva la laïcité à un moment où les cléricaux semblaient devoir triompher définitivement.

Mais surtout, je crois, Gagnon a su faire revivre, avec une sympathie communicative, de grandes figures de l'instruction publique à Montréal, notamment Urgel-Eugène Archambault, « fléau laïciste » pour les ultramontains, successivement instituteur, fondateur, directeur, visiteur d'écoles, surintendant; le sulpicien Victor Rousselot, promoteur des « salles d'asile », ancêtres des garderies; le juge Eugène Lafontaine, promoteur des classes de maternelle, de l'enseignement primaire supérieur, de l'enseignement ménager et des caisses d'économie scolaires; Victor Doré, président pendant la crise économique des années trente; l'abbé Irénée Lussier, organisateur de classes pour l'enfance handicapée; Trefflé Boulanger, directeur du Service des

études au moment où l'école publique devenait « secondaire » et se dirigeait vers son apogée.

Pour la période contemporaine, l'historien a mis le doigt sur des phénomènes marquants, entre autres la chute des résultats scolaires à partir de 1973. En 1972, une étude comparative du Ministère avait montré que, dans 70 p. cent des examens communs, les résultats de la CECM étaient supérieurs à ceux de la province. Vingt-deux ans plus tard, en 1994, la CECM occupait le 120^e rang sur 143 commissions scolaires pour le taux de réussite aux mêmes examens. À la décharge des administrateurs, qui ne commencèrent à se pencher qu'en 1983 sur la dégradation des résultats, il faut sans doute rappeler que, dans les années 1970, la CECM avait été aux prises avec la gestion acrobatique d'une décroissance abrupte (de 229 000 élèves en 1970 à 120 000 en 1980).

Gagnon n'en montre pas moins de l'étonnement devant le retard de la Commission à se préoccuper de la détérioration des résultats, et il est difficile de ne pas lui donner raison. Comment ne pas s'étonner, en effet, que, devant l'hécatombe, toute l'énergie et toutes les ressources n'aient pas été instantanément mobilisées pour redresser la situation, et qu'il ait fallu attendre 1987, c'est-à-dire quinze ans, pour qu'un plan d'action rappelle que l'école est « centrée sur l'apprentissage » ? Ce retard dans le retour à l'évidence serait-il l'indice d'une distance qui aurait existé, dans l'institution, entre un sommet encombré d'intérêts politiques et religieux, et une base plus ou moins laissée à elle-même, par moments, avec les difficultés de l'instruction ? L'hypothèse vient quelquefois à l'esprit en lisant le livre, notamment quand on voit l'énergie engloutie, en 1979-1980, dans le débat sur la confessionnalité de l'école Notre-Dame-des-Neiges, et plus tard dans les palabres

juridiques autour de la confessionnalité de la Commission.

À ces suppositions se mêle le souvenir d'une visite du commissaire Luc Larivée à l'école défavorisée où j'enseignais. Le commissaire adressa à l'assemblée des professeurs ces mots inoubliables: «J'ai compris votre problème! C'est le manque de places de stationnement pour vos voitures autour de l'école!» On comprendra à coup sûr, par cet exemple hallucinant, d'où me vient d'abord l'hypothèse d'une distance...

Quand par ailleurs je m'aperçois de la coïncidence approximative, à la CECM du moins, entre le début de la chute des résultats et l'apparition des commissaires élus, je me demande nécessairement si le juge Lafontaine, cité par Gagnon, n'avait pas été prophète quand il avait déclaré, en 1910, qu'un système de commissaires élus pourrait nuire «considérablement au bien et au progrès de la cause de l'enseignement».

Le monde de l'éducation étant sujet à des lubies et fertile en ballons qui éclatent à peine lancés, Gagnon aurait pu trouver utile d'évoquer, dans la période contemporaine, le fameux «virage technologique», l'équipement informatique à usage pédagogique, avaleur de millions, et de s'interroger sur son bien-fondé à la lumière des péripéties qui l'ont marqué depuis 1980. Umberto Eco faisait observer dernièrement, contre les prophètes commerciaux du paradis par le branchement, qu'Internet, comme la télécopie, repose sur la capacité de lire, donc d'écrire, et sur la qualité du texte. Loin de sonner le glas de la civilisation alphabétique, ces moyens de diffusion électronique la consacrent. Internet ou la télécopie ne valent que ce que vaut le texte transmis et affiché. Or la capacité d'écrire et la qualité du texte ont bien plus à voir avec la formation humaine de base (très longue à acquérir) qu'avec la manipulation

de l'ordinateur (pas sorcière du tout, et qui le sera probablement de moins en moins). L'enseignement du français écrit, et *nécessairement* de toute la culture sur laquelle il repose, ne serait-il donc pas, pour l'école, infiniment plus important que la maîtrise des techniques de diffusion électronique? Ne justifierait-il pas bien davantage d'investissements, ne serait-ce que pour corriger l'état de déficience chronique où il est? Pour parvenir à l'amélioration que je souhaite de toutes mes forces, comme une question de salut public, je doute que l'investissement informatique soit la planche de salut. Dans ce domaine, l'ordinateur ne sera jamais qu'une paire de béquilles ultra-perfectionnées, et à quoi servirait l'instruction si elle ne consistait pas à apprendre à se passer de toutes béquilles, quelles qu'elles soient, dès le début? Qui aurait l'idée saugrenue de donner des béquilles de luxe à un enfant pour lui apprendre à marcher? L'ordinateur ne s'imposerait, à mon sens, que dans le cas où un enfant est radicalement incapable de tracer des lettres avec la main.

Presque en même temps que le livre de Gagnon est arrivée la nouvelle de l'abolition des commissions scolaires au Nouveau-Brunswick. Pour ce que j'en ai su, la situation là-bas ressemblait un peu à la nôtre: faible intérêt public pour les élections scolaires, démultiplication des paliers administratifs. Cette abolition, ai-je entendu dire, n'a provoqué dans la population aucune réaction. Peut-être l'institution avait-elle simplement fait son temps. Si jamais le 150^e anniversaire de la CECM devait être parmi les derniers, il aurait été fort bien marqué par cette *Histoire* de l'instruction publique à Montréal, à laquelle tant de gens ont travaillé, travaillent et continueront à travailler avec passion, quelle que soit la nature de l'organisme où ils exerceront leurs talents.